

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations
Séance du Mardi 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de mars à neuf heures trente minutes, le CCAS de Chalais dûment convoqué par Monsieur le Président s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BONIFACE Joël.

Nombre de membres en exercice : 9 Présents : 6 Votants : 5
Date de convocation : 28/02/2023

Présents : Ms BONIFACE J., DURAND J.M., LEMOINE J.M., Mmes POIRIER A.M., DURAND D., CHAPRON J.

Absents : Mmes BEAU A., SAINT-LOUPT M., SENREM S.,

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - CCAS

Le CCAS

Après présentation du compte administratif 2022

Après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2022 du CCAS.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Président

Joël BONIFACE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers (86) dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.